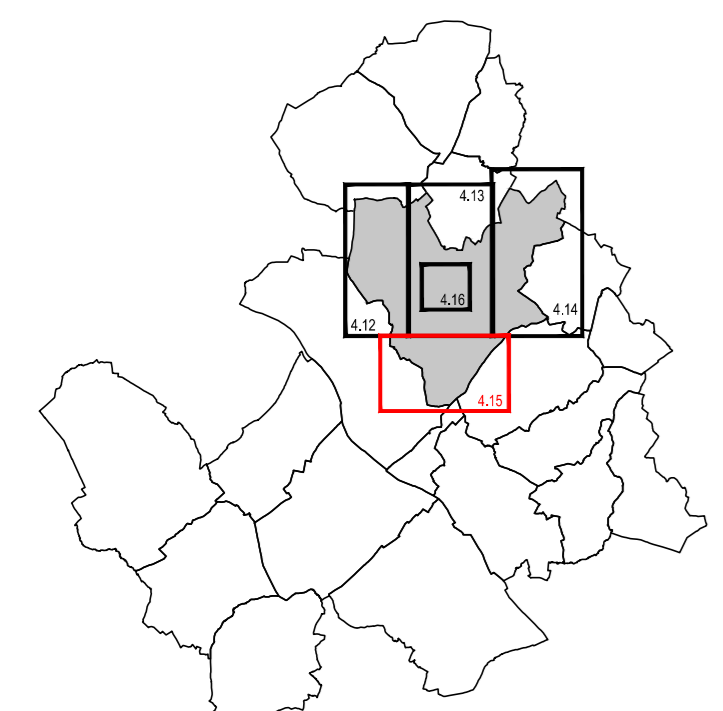



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Ouzouer-sur-Trézée
Sud
Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	10 décembre 2019
Mis à jour les	29 avril 2022 et 12 mai 2026
Modifié les	12 avril 2022, 28 mai 2024, 09 décembre 2025 et 05 mai 2026
Révisé le	



- Eléments du paysage à préserver
- Patrimoine architectural :
- Bâti/ouvrage remarquable
 - Bâtiment
 - ▭ Façade
 - ▭ Grange
 - ▭ Portal/Porche
 - Elément architectural
 - ⊠ Croix
- Patrimoine naturel :
- Haie
 - Alignement d'arbres
 - Espace arboré
 - ▭ Parc

- Légende :
- Limite des zones
 - Espace boisé classé à conserver
 - ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
 - ▨ Secteur délimité au titre de l'article L.151-34 2° du Code de l'urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
 - Limite administrative